



MEMENTO

PANORAMA des diagnostics & travaux obligatoires pour un ERP* en cours d'exploitation

La base documentaire à conserver ou à reconstituer

- ✓ Titre d'occupation : baux / actes d'acquisition
- ✓ Autorisation d'exploitation
- ✓ Autorisation d'ouverture au public
- ✓ Permis de construire
- ✓ Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)
- ✓ Registre Public d'accessibilité
- ✓ Registre Public de sécurité
- ✓ Cahier des charges fonctionnels CSSI



Les investissements obligatoires

Rester en veille des obligations en cours et à venir

- ✓ Déclaration annuelle des consommations d'énergie sur OPERAT et Réduction de la consommation à échéance 2030, 2040, 2050 (Décret tertiaire) (bâtiment dont surface tertiaires > 1000 m² SDP) 
- ✓ Obligation d'équiper les bâtiments tertiaires de systèmes d'automatisation et de contrôle (Décret BACS) (bâtiment dont le système a une puissance nominale utile > 70kW) 
- ✗ Suivi de la Qualité de l'Air Intérieur (à compter du 1er janvier 2025 pour les ESMS MAIS non parution des décrets d'application) 
- ✗ Obligation d'installer des ombrières photovoltaïques (à compter du 1er juillet 2026 (*2028) pour les parcs de stationnement d'une superficie supérieure à 10 000 m² (*1500 m²)) 



Les diagnostics et contrôles réglementaires

Le but est d'assurer la bonne maintenance de son établissement.

- ✓ Diagnostic de performance énergétique (DPE) (tous les 10 ans)
- ✓ Rapport de vérifications réglementaires en exploitation (RVRE) (tous les an ou tous les 3 ans en fonction du type de vérifications)
- ✓ Dossier Technique Amiante (DTA) (tous les 3 ans pour les bâtiments dont les permis de construire sont antérieurs à 1997)
- ✓ Diagnostic radon (tous les 10 ans)
- ✓ Commission de sécurité (tous les 3 ans)
- ✓ Contrôle triennal des systèmes de sécurité incendie du bureau de contrôle (tous les 3 ans)

Mise à jour : février 2025



Contact

Erkan CIFTCI
erkan.ciftci@mapes-pdl.fr
www.mapes-pdl.fr